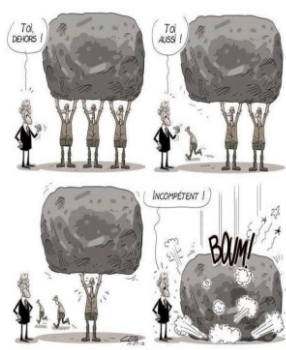


L'autosatisfaction nuit gravement à la santé des salariés !



cgt
Banque Populaire
Auvergne Rhône Alpes

Accord CVT



Et oui c'est vrai ! Seule, la CFDT est bien la seule organisation syndicale à signer l'accord sur les conditions de vie au travail à la BPAURA...cela en dit long, même très long !

Le plus rigolo, c'est que la CFDT, organisation syndicale de salariés, explique à ces mêmes salariés comment ils pourront travailler en cas de grève... Grève qui pourrait être lancée soit en local, soit par leur fédération ou leur confédération.... Enfin non, finalement ce n'est pas aussi rigolo que ça !

Alerte !



Enfin oui ! Cet accord signé est inacceptable ! Inacceptable pourquoi ? Parce que le cabinet SECAFI, expert du CHSCT, **met en évidence** dans ses rapports concernant l'exposition aux risques psychosociaux à partir de 2012 :

- Une forte surcharge de travail, un surinvestissement personnel, des dépassements d'horaires,
- Face à ce surinvestissement professionnel, un isolement moral élevé,
- Des relations professionnelles avec une clientèle constituée en partie d'une population exigeante,
- Un contexte de changement organisationnel

Ni la banque, ni la CFDT ne veulent en tenir compte.

La banque ne veut pas ouvrir un chantier sur la mesure de la charge de travail qui est, à notre avis, le nœud d'une organisation qui pourrait s'orchestrer autrement ! La banque ne veut pas mesurer le temps de travail, avec par exemple, la mise en place de badgeuses dans les agences à l'image de ce qui se fait dans les services centraux.... La banque ne veut pas d'une vraie logique de déconnexion. Pour la direction, « *le droit à la déconnexion n'est pas un forçage à la déconnexion* » ! **Et bien si !** Pour Bruno Mettling* « *le droit à la déconnexion doit s'accompagner d'un devoir à la déconnexion !* » et « *la bonne articulation entre vie privée et vie professionnelle passe par la mesure de la charge de travail* » !

Comme si SEGA n'était pas plus fort que toi !

Voilà pourquoi cet accord est inacceptable et moralement intolérable : parce qu'il n'est pas protecteur pour les salariés !

*Rapport « Transformation numérique et vie au travail » de Bruno Mettling de septembre 2015 ayant servi d'ossature à la loi El Khomri

RDV manqué

Pour conclure, voici quelques préconisations de l'expert du CHSCT en termes de préventions des risques psychosociaux :

- *L'évaluation de la charge de travail,*
- *Coupure des serveurs à partir d'une certaine heure... (ex : La Poste, Volkswagen, Syntec, Daimler-Benz, ...)*
- *L'entretien annuel devrait permettre d'aborder également certaines questions relatives à la charge de travail.*
- *Aborder les enjeux autour de l'adéquation entre les moyens et les ressources, la perception de la charge de travail et l'articulation vie professionnelle/ personnelle*

CGT BP AURA

Présente, offensive et revendicative